COMPTE-RENDU DE MANDAT DU SNUDI-FO 53 (2022-2026)

Le mandat de quatre ans que vous nous avez confié s'achève. Tout au long de ces années, nous avons systématiquement rendu compte de nos interventions et de nos actions pour défendre vos droits, vos revendications et l'École publique : dans notre journal, nos courriels, sur notre site, mais aussi lors de nos visites d'écoles, de nos stages et de nos réunions d'information syndicale. Ce compte rendu présente une synthèse de cette activité, sans prétendre à l'exhaustivité. Vous pouvez également consulter notre rapport d'activité 2023-2025, voté par nos adhérents. Notre présence dans les écoles, notre connaissance des situations et les revendications fondent chacune de nos interventions auprès de l'administration, dans les instances comme dans les audiences. C'est ce lien permanent avec vous qui donne sa force à notre action syndicale.

FO vous invite à prendre du recul et à juger aux actes !

Si **les CAPD** ont été vidées de leur substance, si les **CHSCT** ont été supprimés, si PPCR est entré en application à vitesse de croisière avec son lot de décisions arbitraires opaques et injustes (mouvement, promotions, évaluations…), nous devons tous prendre conscience de l'indispensable résistance à organiser. Face à l'opacité des décisions, à l'arbitraire et à la dégradation des conditions de travail, nous avons besoin d'un syndicat libre et indépendant, qui refuse les régressions, organise la résistance et défend chaque collègue sans renoncer aux revendications collectives.
Ces élections sont l'occasion de renforcer ce syndicalisme. Malgré les obstacles du vote électronique, chaque voix compte. Voter, c'est choisir celles et ceux qui vous représenteront pendant quatre ans aux niveaux départemental, académique et national. **C'est nous donner les moyens de porter vos exigences et de défendre vos droits. Ne laissez personne décider à votre place.** Pour renforcer une force syndicale présente au quotidien, combative, déterminée et indépendante : **votez et faites voter FO !**

Notre engagement reste le même : résister, revendiquer et agir pour reconquérir nos droits.

RETOUR SUR 4 ANNÉES D'INVESTISSEMENT, DE DÉFENSE, D'INTERVENTIONS, D'INFORMATION, DE DISCUSSION, DE NÉGOCIATIONS, MAIS AUSSI DE LUTTES IMPORTANTES

37 stages et 51 RIS ont été organisés par le SNUDI-FO 53 durant en 4 ans sur des thématiques diverses, ouverts aux PE et AESH, adhérents ou non. Nous avons ainsi réuni près de 700 collègues au total sur l'ensemble du département.

Carte scolaire : Le SNUDI-FO 53 se déplace en réunions publiques avec les élus et parents, en RIS, et en visites d'écoles pour recenser les écoles menacées de fermeture. Chaque année, les représentants FO participent à l'obtention d'ouvertures de classes et empêchent des fermetures, en mobilisant les collègues, en organisant la mobilisation des parents d'élèves, en étant reçus par le DASEN en amont des instances… Les écoles concernées peuvent toutes en témoigner.

Mutations interdépartementales : le SNUDI-FO 53 porte tous les dossiers qui lui sont confiés, et obtient chaque année satisfaction sur plusieurs INEAT-EXEAT.

En CAPD, le SNUDI-FO 53 avait déjà obtenu : la prise en compte de l'AGS pour le départage des collègues à barème équivalent pour les promotions (hors-classe…), la possibilité de révision du 3ème avis du rdv de carrière émis par le DASEN. Le SNUDI-FO fait toujours valoir ces plus-values pour les collègues. Les collègues accompagnés le savent, les PV peuvent en témoigner. **Les recours temps partiels, allègements de services, avis évaluation PPCR… aboutissent pour les collègues accompagnés le SNUDI-FO 53.**

F3SCT : Les représentants FO au F3SCT mettent en œuvre des exigences s'appuyant avant tout sur les revendications (collectives ou individuelles) des personnels, sur le respect des législations existantes, et sur la responsabilité de notre employeur. C'est en ce sens que nous intervenons en F3SCT et que nous les avons fait exister. Le SNUDI-FO qui défend les revendications et cherche systématiquement l'unité syndicale a déposé 41 avis en 4 ans au CHSCT départemental. **La plupart des avis en Mayenne, dans toutes les instances sont à l'initiative de FO.**

Des avis dans les instances en 4 ans

A noter, les avis majoritaires imposent une réponse de l'IA-DASEN. Par ailleurs, ils sont également remontés au Rectorat et au Ministère qui sont alors informés des revendications. Ils permettent aussi de clarifier les positions syndicales des uns et des autres, assumées ou non.

Mouvement départemental : travail très important de suivi des collègues, interventions régulières auprès de l'administration (erreurs repérées, recalcul de barèmes…) Le SNUDI-FO 53 accompagne plusieurs collègues qui formulent un recours et est le seul syndicat reçu en audience à ce sujet tous les ans. Le syndicat regroupe chaque année plusieurs dizaines de collègues en réunion spécifique mouvement. Avec PPCR et la loi Dussopt, les règles du mouvement sont désormais opaques et c'est l'arbitraire qui règne désormais. Pour autant, avec la quantité importante de suivis et de remontées des PE, le SNUDI-FO 53 est le seul syndicat à pouvoir publier des résultats (partiels) du mouvement. Le SNUDI-FO 53 est le seul syndicat à soutenir les 224 collègues qui ont signé une lettre ouverte au DASEN pour dénoncer l'opacité du mouvement (lire à ce sujet)

Evaluations nationales : FO a systématiquement demandé l'abandon des évaluations nationales et a été force de proposition pour les communiqués intersyndicaux. Le SNUDI-FO 53 est ces dernières années le seul syndicat qui

SNUDI-*FO* 53, syndicat **FORCE OUVRIERE** des PE, des AESH et des PsyEN des écoles publiques de la Mayenne
10, rue du Dr. Ferron – BP 1037 – 53010 Laval Cedex
Tel. : 06 52 32 30 45 – @ : contact@snudifo-53.fr – Site : www.snudifo-53.fr

accompagnent les collègues qui refusent les évaluations nationales et à obtenir satisfaction.

Évaluations d'école : à l'initiative de FO un appel départemental des écoles SNUDI-FO / SNUIPP-FSU / CGT a été publié. Chaque année, FO est le seul syndicat qui fait respecter le caractère strictement volontaire des évaluations.

Réforme des retraites : En 2023, le SNUDI-FO 53 s'est pleinement engagé, avec l'UD FO et dans l'unité intersyndicale, contre la réforme Macron-Borne. Notre ligne était claire : obtenir son retrait, refuser le recul de l'âge de départ et l'allongement de la durée de cotisation. Nous avons contribué à réunir les personnels pour discuter et décider des suites du mouvement, notamment lors de l'assemblée générale intersyndicale du 31 janvier. Le 1er février, nos 37 délégués de secteur, PE et AESH, adoptaient une motion appelant à préparer la grève générale interprofessionnelle. Ils invitaient les collègues à prendre position dans chaque école pour renforcer et élargir la mobilisation. Face à l'obstination du gouvernement, nous avons défendu la reconduction de la grève et le blocage du pays. Pour permettre aux collègues de tenir financièrement, nous avons organisé la solidarité grâce à notre caisse de grève, avec une indemnisation possible de 40 euros par jour pour les adhérents. Après le 49.3 et la promulgation de la loi, nous n'avons pas tourné la page : appel à poursuivre la mobilisation et à préparer le 1er mai, puis mobilisation lors de la venue d'Élisabeth Borne à Laval le 1er juin. Nous n'avons pas obtenu le retrait en 2023. Mais notre mandat reste entier : l'abrogation de cette réforme, le refus de tout nouveau recul et la défense de nos droits à la retraite. Nous continuons de revendiquer le retour à la retraite à 60 ans avec 37,5 annuités et la suppression de la décote.

Inclusion scolaire : défendre les personnels et le droit des élèves à une scolarisation adaptée ! Tout au long du mandat, le SNUDI-FO 53 a combattu l'inclusion systématique et indifférenciée, imposée au détriment des besoins des élèves et des conditions de travail des personnels. Notre exigence reste constante : une scolarisation en milieu ordinaire lorsque c'est possible, une prise en charge spécialisée chaque fois que nécessaire, avec les personnels et les moyens indispensables. Chaque année, nous publions un journal spécial et organisons des stages et des réunions d'information syndicale. Nous rendons publics des dizaines de témoignages et d'extraits de fiches RSST pour faire connaître la réalité des écoles : épuisement, violences subies, manque de soins, d'accompagnement et de places en établissements spécialisés. Dossier de témoignages de novembre 2023 et notre journal spécial de mars 2025. Nous avons suivi et accompagné des dizaines de collègues, dans le cadre de la F3SCT comme par nos interventions directes auprès de l'administration. Aide au signalement, accompagnement dans les démarches, défense des demandes de protection et de moyens : nous intervenons pour obtenir des réponses concrètes et refusons que les personnels soient culpabilisés ou laissés seuls face à ces situations. Nous avons également porté ces exigences au niveau national. 3 délégués mayennais, mandatés par une réunion départementale, ont participé à la conférence nationale du 17 novembre 2023. Dans son prolongement, nous avons organisé la montée à Paris du 25 janvier 2024, avec une prise en charge du transport ouverte aux adhérents comme aux non-adhérents. Avec la FCPE, nous avons élargi cette mobilisation aux parents et aux professionnels de la santé et du médico-social, notamment lors de la réunion publique du 4 mars 2025 à Laval, et en mai 2026. Faire converger les témoignages et les revendications permet de rappeler la responsabilité de l'État et de refuser l'opposition entre familles et personnels.

Des revendications claires : création des places nécessaires en établissements spécialisés, respect des notifications, renforcement des RASED et des moyens de soins, recrutement d'enseignants spécialisés, statut de fonctionnaire et véritable salaire pour les AESH, abandon des PIAL et des PAS. Les droits des élèves et la santé des personnels ne peuvent pas être sacrifiés aux économies budgétaires.

Remplaçants : défendre les missions, les indemnités et les conditions de travail ! Le SNUDI-FO 53 a défendu les titulaires remplaçants face aux conséquences du manque de postes, aux affectations imposées et aux remises en cause de leurs indemnités. Pour informer et outiller les collègues, nous avons publié des journaux spécifiques, notamment en 2023 et en 2025, et mis à disposition un tableau de suivi des heures chaque année. ISSR, indemnités REP+, enseignement spécialisé, ORS et récupération des dépassements horaires : nos informations pratiques permettent à chacun de vérifier sa situation et de saisir le syndicat qui obtient la régularisation. Nos interventions ont permis d'obtenir des résultats concrets. Nous avons fait rectifier des distances minorées par le logiciel ARIA qui pénalisaient financièrement des collègues. Lors de l'audience du 3 octobre 2024, l'administration nous a également confirmé le versement des ISSR aux remplaçants affectés à l'année concernés par notre intervention : 9 TR étaient alors mobilisés sur ces remplacements en Mayenne.

En 2025, nous avons combattu la suppression des spécificités des postes de remplaçants, décidée sans concertation. Interventions en audience et en CSA, courrier au directeur académique, puis pétition départementale intersyndicale (que le SNUIPP a refusé) : nous avons défendu le maintien des missions distinctes et refusé que les collègues deviennent interchangeables au gré des besoins de l'administration. En juin 2026, nos interventions en CSA ont mis au jour de nouvelles menaces sur les ISSR liées au futur outil de gestion du remplacement. Nous avons immédiatement alerté les personnels sur le basculement annoncé de certaines missions vers de simples remboursements de frais, potentiellement moins favorables, et demandé le maintien de leurs indemnités.

Notre mandat reste clair : des postes statutaires à hauteur des besoins, le respect des missions et du temps de travail, le paiement intégral et sans retard des indemnités, leur revalorisation et le refus d'une gestion déshumanisée du

remplacement. Les remplaçants n'ont pas à payer pour travailler !

Direction d'école : obtenir du temps, des moyens et un véritable allègement des tâches ! Le SNUDI-FO 53 a défendu les directrices et directeurs face à l'accumulation des tâches et des responsabilités. Nous avons maintenu notre opposition à la loi Rilhac et à ses textes d'application : le directeur doit rester un enseignant chargé de direction, avec le temps, les moyens et la rémunération nécessaires pour exercer ses missions. Cette défense se construit avec les collègues. Nos journaux « spécial direction » publiés chaque année (journal 2026 signé par ¼ des directrices et directeurs mayennais), témoigne de ce travail collectif. Nous portons les revendications et dénonçons l'écart entre les promesses de simplification et la réalité : enquêtes, applications, gestion du manque de remplaçants et d'AESH, nouvelles responsabilités et évaluation supplémentaire.

Nous sommes intervenus contre les tâches supplémentaires imposées sous couvert de « pilotage pédagogique », notamment les demandes visant à transformer les directeurs en formateurs de leurs collègues. Le SNUDI-FO 53 est le seul syndicat à avoir refusé de cautionner les groupes départementaux de direction d'école (GDDE) puisqu'ils accompagnent ces transformations au lieu de répondre aux revendications. Nos interventions ont aussi permis des résultats concrets. Lors du groupe de travail mouvement du 3 février 2026, nous avons fait retirer le projet de profilage du poste de direction issu d'une fusion d'écoles. Le SNUDI-FO 53 a ainsi défendu la priorité à l'ancienneté sur poste contre une sélection sur entretien par l'administration. Nous avons également accompagné les directeurs et leurs équipes confrontés aux pressions pour participer aux évaluations d'école. Lors de l'audience du 3 octobre 2024, l'administration a reconnu que plusieurs écoles accompagnées par le SNUDI-FO étaient sorties du dispositif. Ces interventions ont permis d'éviter aux équipes concernées une charge de travail supplémentaire. Le SNUDI-FO 53 revendique l'augmentation des décharges, une aide administrative statutaire dans chaque école, une revalorisation de 100 points d'indice, un véritable allègement des tâches et l'abrogation de la loi Rilhac. Les directrices et directeurs ont besoin de moyens pour faire fonctionner leur école, et doivent pouvoir compter sur un syndicat qui défend leurs conditions de travail au quotidien.

AESH : AESH : défendre les droits au quotidien et gagner un véritable statut. Le SNUDI-FO syndique, aide, conseille et accompagne les collègues AESH. Tout au long du mandat, le SNUDI-FO 53, avec la FNEC-FP FO, a défendu les AESH face à la précarité, aux rémunérations insuffisantes et à la dégradation des conditions de travail. Notre action a permis des résultats financiers concrets. Accompagnées par FO depuis 2023, plusieurs AESH ont obtenu des rappels d'indemnités REP+ sur la paie de janvier 2026, pouvant atteindre plusieurs milliers d'euros. Recours auprès de l'administration, saisine du médiateur puis du tribunal administratif : nous avons soutenu les collègues à chaque étape. Nous poursuivons la vérification des montants versés et la défense des sommes restant dues. Nous avons également fait corriger le guide académique de gestion concernant les sorties scolaires et les heures connexes. Lors de l'audience du 3 octobre 2024, l'administration nous a confirmé que les heures effectuées au-delà de l'emploi du temps habituel lors des sorties devaient être récupérées, sans être déduites des heures connexes. Nous avons obtenu un rappel départemental pour faire cesser les pratiques contraires à ces dispositions. Face à l'arbitraire des affectations, nous avons mis en place un suivi individuel des demandes et des changements imposés. Nous aidons les AESH à formuler leurs demandes et intervenons auprès des PIAL et de la DSDEN pour défendre leur situation professionnelle et personnelle. Notre guide départemental AESH (actualisé chaque année) les stages et les réunions syndicales donnent aux collègues les moyens de connaître et de faire respecter leurs droits. Nous avons construit les revendications avec les AESH eux-mêmes. Le 9 juin 2026, les collègues réunies à notre initiative ont adopté un appel départemental contre le mépris et la précarité, mandatant FO pour porter leurs exigences et organiser la mobilisation. Plusieurs montées au ministère pour porter les revendications : un statut de fonctionnaire pour toutes les AESH, 24 heures d'accompagnement reconnues comme un temps plein, l'augmentation des salaires, le respect des missions et des notifications, les recrutements nécessaires et l'abandon des PIAL et des PAS. Les AESH exercent une mission indispensable : elles doivent pouvoir en vivre dignement et travailler dans de bonnes conditions.

Défense des PE stagiaires : le SNUDI-FO a conseillé les collègues PES convoqués devant le jury académique. Nous aidons les collègues PES à obtenir leur mutation en montant les dossiers dès la stagiairisation. Visites régulières à l'INSPE pour les informer sur leurs droits. Le SNUDI-FO 53 a défendu le recrutement de PE fonctionnaires. Avec les candidats inscrits sur listes complémentaires et les SNUDI-FO de l'académie de Nantes, nous avons multiplié les réunions, les courriers, les interventions dans les instances et auprès du rectorat pour obtenir leur recrutement : ces mobilisations ont permis le recrutement des LC, et encore cette année ! 2023, 2024, 2025, 2026…

Visites d'école régulières : Comme chaque année, les représentants du SNUDI-FO se déplacent plusieurs fois dans TOUTES les écoles du département.

Envoi de 148 CommunalEmails aux adhérents et sympathisants en 4 ans.

En 4 ans, publication de 16 **communales** (journal papier), envoyées aux adhérents et aux écoles, et 4 mémentos départementaux.

Un syndicat démocratique avec un conseil syndical qui s'est développé et des correspondants de secteur sur tout le département… et une syndicalisation en hausse continue encore en 2026 !

SNUDI-*FO* 53, syndicat **FORCE OUVRIERE** des PE, des AESH et des PsyEN des écoles publiques de la Mayenne
10, rue du Dr. Ferron – BP 1037 – 53010 Laval Cedex
Tel. : 06 52 32 30 45 – @ : contact@snudifo-53.fr – Site : www.snudifo-53.fr

Tous les comptes-rendus

Le SNUDI-FO rend compte systématiquement de son mandat

Audiences

(DASEN, IEN, Recteur, Préfète…)

http://snudifo-53.fr/audiences/

CAPD

https://snudifo-53.fr/capd/

CSA et CDEN

https://snudifo-53.fr/ctsd-cden/

F3SCT

http://snudifo-53.fr/chsct/

Élections professionnelles 2026

FNEC FP FO

du 3 au 10 décembre

je vote

FNEC FP-FO

Respectez-vous,
Votez pour vous,
Votez FNEC-FO *FO* !

SNUDI-*FO* 53, syndicat **FORCE OUVRIERE** des PE, des AESH et des PsyEN des écoles publiques de la Mayenne
10, rue du Dr. Ferron – BP 1037 – 53010 Laval Cedex
Tel. : 06 52 32 30 45 – @ : contact@snudifo-53.fr – Site : www.snudifo-53.fr

SNUDI-*FO* 53, syndicat **F**ORCE **O**UVRIERE des PE, des AESH et des PsyEN des écoles publiques de la Mayenne
10, rue du Dr. Ferron – BP 1037 – 53010 Laval Cedex
Tel. : 06 52 32 30 45 – @ : contact@snudifo-53.fr – Site : www.snudifo-53.fr